



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Société nationale des poudres et explosifs : Dordogne

Question écrite n° 60631

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation de la SNPE. La direction procède à la mise en œuvre d'un nouveau plan dit « social » portant sur 665 suppressions d'emplois et licenciements supplémentaires. Elle a annoncé dans une note du 26 mai 1992 la suppression de 1 740 emplois, entre 1992 et 1995, soit 31,20 p 100 des effectifs de la maison mère. Des poursuites judiciaires sont engagées contre des militants syndicaux CGT comme par exemple à la SNP Bergerac qui n'ont rien fait d'autre que de défendre l'emploi, l'avenir de leur établissement et des productions nationales nécessaires à l'armée française. À GIAT-Industries, la direction a convoqué en toute hâte un comité central d'entreprise le 20 juillet 1992 pour annoncer d'une part la mise en chômage partiel de 4 153 salariés de 5 centres pour un total de 47 862 journées chômées, soit une moyenne de 10,5 jours par agent. D'autre part, elle entend aboutir en 1993 à 2 648 nouvelles suppressions d'emplois, qui viendraient s'ajouter aux 4 434 intervenues depuis 1987. Il serait souhaitable que, trois ans après le vote de la loi de privatisation de 1989, un bilan puisse être fait pour mesurer ou en sont les engagements pris par l'État, tant du point de vue industriel que social. Enfin, le ministère de la défense met à profit cette période des congés pour accélérer et aggraver le processus de fermetures, restructurations et suppressions d'emplois dans l'ensemble des arsenaux et établissements d'État. Le ministère entend faire cautionner un document intitulé « Protocole d'accord formation-mobilité » par les organisations syndicales, avant même que le débat et le vote du budget 1993 de la défense et de la loi de programmation militaire 1992-1994 n'aient eu lieu au Parlement. Car ces mesures et les crédits que l'État entend engager en 1993, soit 110 milliards de centimes, pour licencier, supprimer des emplois, affaiblir encore plus les capacités indépendantes d'études, de fabrication et d'entretien des armements nécessaires à nos armées, s'inscrivent comme conséquences des choix qui seraient faits au travers de la prochaine loi d'adaptation militaire. Or, à ce jour, le Parlement n'a ni discuté, ni voté les choix en matière de politique de défense pour les années à venir. Il lui demande donc de respecter la Constitution et d'attendre en tout état de cause les choix et les engagements qui relèvent de la seule responsabilité du Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution de la situation internationale a entraîné la révision de certains programmes d'armement et la baisse des commandes, en particulier celles des munitions. Ainsi, la Société nationale des poudres et explosifs, touchée notamment par la réduction des commandes en matière de propulseurs et de munitions, doit adapter ses effectifs à sa charge prévisionnelle. De son côté, GIAT Industries multiplie les efforts pour exporter et se diversifier pour sauvegarder sa compétitivité sur un marché mondial soumis à une concurrence particulièrement vive. Cependant, cette société a décidé de recourir au chômage partiel. Le ministre de la défense reste, bien entendu, attentif à ce que ces mesures soient compatibles avec les engagements pris par l'État au moment du changement de statut du GIAT. Afin de préparer l'avenir en s'adaptant à ce nouveau contexte chaque société concernée doit disposer des éléments nécessaires propres à la définition d'une stratégie. La loi de programmation, dont le projet a été adopté en conseil des ministres le 1er juillet, leur fournira. Ce projet de loi de programmation militaire comporte en effet un volet propre à la reconversion de

l'industrie de defense et a la revitalisation economique des zones d'emplois ou celle-ci etait particulierement importante. S'agissant des arsenaux et etablisements d'Etat, les mesures dont fait etat l'honorable parlementaire s'inscrivent dans le cadre du plan de restructuration de la defense annonce le 16 avril 1992 et visent a adapter le format des armees au contexte geostrategique, a degager d'indispensables economies de fonctionnement et a remodeler l'organisation de la defense.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60631

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3452